

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02924

Numéro SIREN : 327 745 394

Nom ou dénomination : SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2018 sous le numéro de dépôt 3746

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

Belmira MARQUES s/c VINCI CONSTRUCTION
FRANCE

61 avenue Jules Quentin
92000 Nanterre

V/REF :

N/REF : 2017 B 2924 / 2018-A-3746

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 23/02/2018, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 30/12/2017
- Changement de président

Concernant la société

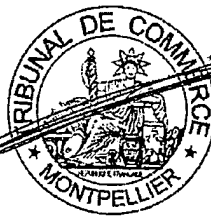
SOGEA SUD HYDRAULIQUE
Société par actions simplifiée
381 avenue du Mas d'Argelliers
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-3746 le 23/02/2018

R.C.S. MONTPELLIER 327 745 394 (2017 B 2924)

Fait à MONTPELLIER le 23/02/2018,

LE GREFFIER



23 FEV. 2018

17 B 2924

A 3746

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 49.200 €
Siège social : 381 avenue du Mas d'Argelliers – 34070 MONTPELLIER
327.745.394 RCS MONTPELLIER

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2017

L'an 2017, le 30 décembre,

VINCI CONSTRUCTION FRANCE (société par actions simplifiée au capital de 127.510.500 € ;
siège social : 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE ; 380.448.944 R.C.S. NANTERRE)
représentée par M. Mathieu JAHAN, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée
l'« **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 3.280 actions composant le capital de la société SOGEA SUD
HYDRAULIQUE, ci-après désignée la « **Société** »,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Rapport du Président,
- Texte des projets des décisions,
- Statuts de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Franck DUCLOS de son mandat de Président à compter du 1^{er} janvier 2018, décide de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur Federico FERRARI-BARDILE à compter de cette même date, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2020.

L'Associé unique décide que Monsieur Federico FERRARI-BARDILE ne sera pas directement rémunéré mais que, au titre de cette fonction de Président, la Société fera l'objet d'une refacturation par VCF MANAGEMENT OCCITANIE d'une fraction des coûts que supporte cette société dans le cadre de la mise à disposition de Monsieur Federico FERRARI-BARDILE à son profit, cette fraction étant calculée au prorata du chiffre d'affaires annuel de la Société par rapport au chiffre d'affaires annuel des sociétés opérationnelles de la Direction Déléguée dans lesquelles Monsieur Federico FERRARI-BARDILE exerce un mandat social.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux associés par la loi ou les statuts.

Monsieur Fédérico FERRARI-BARDILE a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

VINCI CONSTRUCTION FRANCE
Représentée par M. Mathieu JAHAN

